

Chiffres clés en Hautes-Pyrénées



/ Projet
labélisé

COMMUNES 470	SUPERFICIE 4 513 km²	Les Hautes-Pyrénées sont caractérisées par de nombreux cours d'eau et trois grands types de paysages avec la montagne au sud, le plateau de Lannemezan dominé par l'élevage, et les grandes cultures dans le bassin sédimentaire de l'Adour plus au nord. Le territoire compte également le Parc national des Pyrénées et la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon
PRINCIPAUX COURS D'EAUX Baïse, Save, Adour, Arrats, Arros, Gabas, Gers, Osse		

110 plantes exotiques envahissantes dans le département

Réseau hydrographique

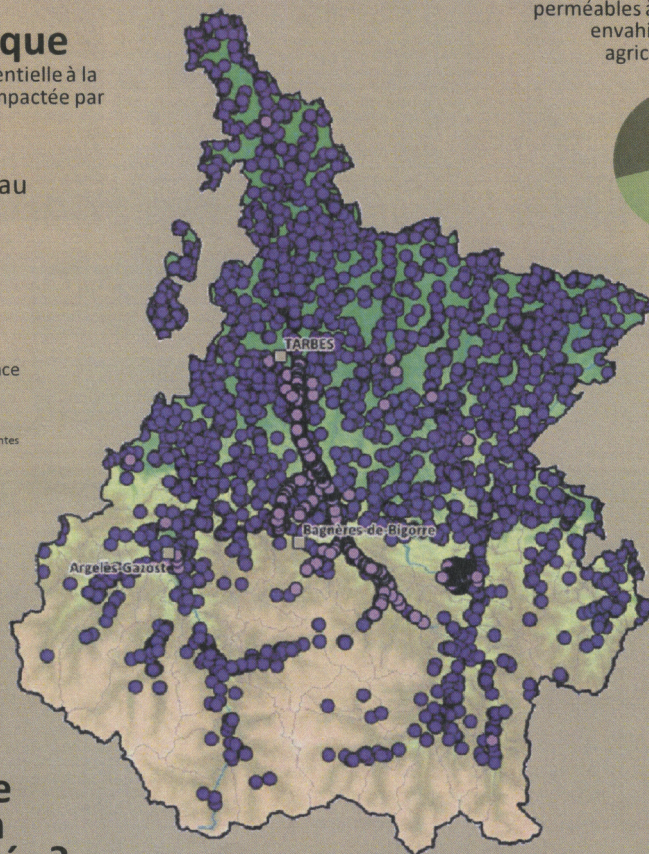
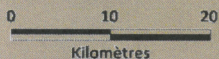
La ressource en eau, essentielle à la vie et aux activités, est impactée par les invasions biologiques

365 km de cours d'eau

74 plantes recensées

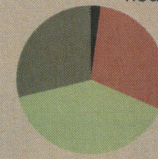
Bilan du réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes en Hautes-Pyrénées

- Localités de plantes exotiques envahissantes
- Nouvelles localités 2017



Occupation des sols

Les milieux remaniés sont particulièrement perméables à l'installation des plantes exotiques envahissantes, avec, en contexte urbain et agricole, une pression d'introduction des nouvelles espèces très forte



- Zones urbaines
- Grandes cultures
- Prairies/Pelouses
- Forêts

Espaces naturels

La biodiversité des zones de protection de la nature est pourtant menacée

27 sites NATURA 2000

107 ZNIEFF 1

Des outils de planification sous-exploités ?

Quels documents prennent déjà en compte les invasions biologiques sur le territoire : SDAGE ? ScoT ? PLU ? DOCOB ? charte de PNR ? plans de gestion ? ...

Infrastructures de transport

Les axes de communication sont des supports et des vecteurs pour la propagation des plantes exotiques envahissantes sur un territoire

3 392 km de routes

203 km de voies ferrées

Réal : CBNPMP/ASRD, sources : CBNPMP, données disponibles au 31/12/17

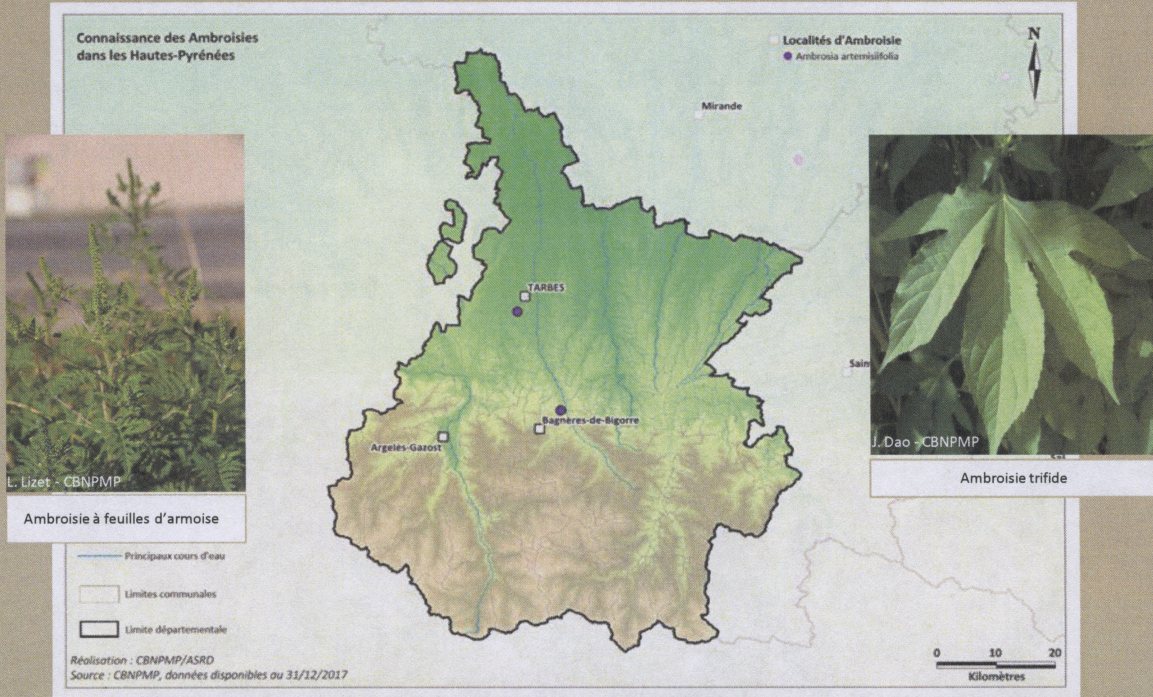
La répartition des plantes exotiques envahissantes, y compris les plus problématiques, est souvent mal connue sur un territoire. De même, les voies d'introduction et de dispersion de ces espèces sont peu prises en compte, ce qui rend difficile la coordination pour prévenir l'installation et la propagation de ces espèces. A l'échelle du territoire départemental, la construction d'une stratégie de surveillance et de contrôle des plantes exotiques envahissantes est la première des priorités.

Les ambrosies dans les Hautes-Pyrénées



/ Projet
labélisé

Les ambrosies, originaires d'Amérique du nord, ont été introduites en France au XIXe siècle. Ce sont des plantes qui colonisent les milieux perturbés (friches agricoles et urbaines, chantiers, bords de routes et berges). Elles se dispersent naturellement grâce à leurs graines. L'homme joue également un rôle important dans leur dispersion : déplacement de terres et de semences contaminées. Les trois ambrosies présentes en France sont réglementées par la loi Santé du 26 janvier 2016, en raison de leur pollen allergisant. Leur signalement et leur gestion sont obligatoires.



3 communes touchées par l'Ambrosie à feuilles d'armoise



graine fertile plus de 10 ans dans le sol

Absence d'Ambrosie trifide

40,6 Millions €

C'est le coût sanitaire pour l'Ambrosie à feuilles d'armoise en 2017 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (région française la plus touchée par l'allergie)

L'Ambrosie à feuilles d'armoise a été détectée à Horgues en 2016. Elle est largement répandue sur la commune avec 28 foyers. L'ambrosie est particulièrement présente dans les cultures et les friches agricoles et se rencontre aussi en bord des routes, aux abords des habitations et dans les jardins des nouveaux lotissements. Une campagne d'arrachage a été proposée par le CPIE65 à l'ARS65, la commune et ses habitants pour limiter l'extension de cette population encore isolée sur le département.



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**, par téléphone au **0 972 376 888** ou par mail **contact@signalement-ambrosie.fr**. Application disponible sur Google Play et l'App Store

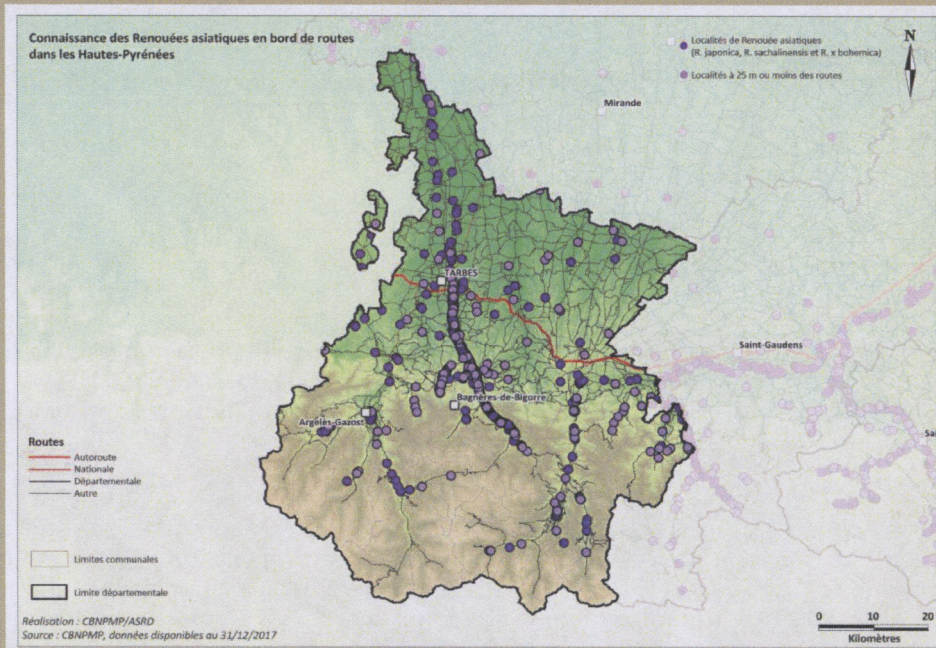
Ou contactez votre référent départemental : **CPIE Bigorre-Pyrénées**
www.cpie65.fr
 05 62 95 49 67

Les plantes exotiques envahissantes sur les routes des Hautes-Pyrénées



/Projet
labélisé

On trouve régulièrement aux bords des routes des zones de sols remaniés, par le passage de véhicules, les opérations d'entretien ou les chantiers par exemple. Or, les sols à nu ou perturbés sont propices à l'installation de plantes exotiques envahissantes, espèces pionnières et compétitives. Une fois installées, les routes deviennent des corridors de propagation privilégiés pour ces plantes, où elles voyagent soit par des graines transportées par les véhicules (déplacement par les mouvements d'air ou par les roues) ou par l'écoulement des pluies, soit par des travaux d'entretien inadaptés car contribuant à l'apparition de nouveaux foyers. Les voies de circulation sont ensuite le support de la conquête d'autres milieux favorables du territoire colonisé. Certaines espèces posent de réels problèmes pour les gestionnaires des routes : dégradation, visibilité, risques sanitaires.



3 392
km
de routes

1 088
localisations
de renouées
asiatiques



Il existe trois renouées asiatiques : la Renouée du Japon, la Renouée de Sakhaline et la Renouée de Bohême. Elles se caractérisent toutes par une croissance extrêmement rapide et par un mode de dispersion qui rendent l'entretien des bords de routes complexe. Il suffit en effet d'un bourgeon sur un fragment de tige ou de rhizome pour qu'un nouveau foyer puisse apparaître.



Des espèces particulièrement difficiles à gérer sur les routes

Ailante glanduleux, Berce du Caucase, Buddleia du père David, Herbe de la pampa, Renouées asiatiques, Robinier faux-acacia...



Infrastructures

Dégradation des équipements et de la chaussée (système racinaire)

Sécurité

Gêne pour la visibilité des accotements et de la signalisation

Santé

Risque allergique par le pollen (ambrosies) ou la sève (Berce du Caucase) lors des entretiens



Aménagements et chantiers

Introduction volontaire par le passé (ailante glanduleux, robinier faux-acacia)
Introduction involontaire par des semences contaminées et par l'apport de terres contenant des graines ou par les engins

Les plantes exotiques envahissantes émergentes en Hautes-Pyrénées



Les plantes exotiques envahissantes dites émergentes sont soit des espèces quasi-absentes (cas des espèces préoccupantes pour l'Union européenne ou des espèces non encore connues sur le territoire mais déjà présentes à proximité), soit des espèces peu répandues et pour lesquelles des mesures de surveillance et de contrôle sont nécessaires à l'échelle du département.

Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum L.

Sa sève peut provoquer des brûlures graves

Origine : Caucase

Date d'introduction : XIX^{ème} siècle

Milieux colonisés : prairies et lisières humides

Dispersion : graines (vent, eau, activités humaines)

Statut : Réglementée UE – France – Midi-Pyrénées

Ne pas confondre avec la Berce des Pyrénées (indigène)

Il existent deux foyers dans les Hautes Pyrénées. A ce jour, les deux sites concernés sont suivis et présentent un dynamisme maîtrisé avec une population en nette régression.

Foyer de la Raillère à 2 km au sud de Cauterets

Son signalement remonte à 2009 et a été fait par Etienne Florence du Parc National des Pyrénées. L'origine très probable de l'apparition de ce foyer est la construction d'un parking avec un apport de remblais contenant des graines.

Depuis une opération de gestion, pilotée par le PNP avec l'appui CPIE 65 est menée chaque année avec un arrachage systématique des rhizomes et des semis des berces afin d'épuiser la banque de graines du sol.

Pour l'heure, il n'a pas été découvert d'autres foyers en aval dans la vallée des Gaves lors des prospections de 2015 à 2017.

Foyers de Germs-sur-l'Oussouet

Ils ont été découverts en 2015 chez deux particuliers dont les terrains sont situés l'un au dessus de l'autre. Sur celui situé en amont, les pieds de Berce du Caucase avait été introduit à des fins ornementales et été présents avant l'acquisition de la maison par l'actuel propriétaire. Les foyers sont à présent suivis par le CBNPMP avec l'appui du CPIE 65 ainsi que par les propriétaires avec un arrachage systématique chaque année suivi d'un bâchage et d'un pâturage.

La vigilance est de mise car les foyers sont toujours actifs, même s'ils sont à ce jour sous contrôle.



J.Dao - CBNPMP



J.Loiret - CPIE65



J.Dao - CBNPMP



J.Dao - CBNPMP

Le Conservatoire botanique national a besoin de vos observations. Contactez nous :
sur la plateforme : <http://see.cbnpmp.fr> par mail : contact@pee.cbnpmp.fr

Programme financé par :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Programme animé par :



Préserver la flore sauvage des Pyrénées et de Midi-Pyrénées



UNION RÉGIONALE OCCITANIE

Réalisation : L. Lizet (stagiaire BTSA GPN)